



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 33

Troyes, le lundi 23 août 2021

Sécurité routière – Vivre ensemble

1. Devant la hausse de la mortalité routière et le haut niveau de circulation sur les axes routiers structurants du département, le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.
2. Par ailleurs, de nombreux comportements inadaptés et dangereux demeurent inacceptables. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :
 - 275 excès de vitesse ;
 - 17 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
 - 23 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
 - 17 faits d'usage du téléphone au volant ;
 - 10 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
 - 4 faits de conduite sans permis de conduire ;
 - 14 faits de refus de priorité ;
 - 22 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
 - 17 suspensions administratives immédiate de permis de conduire.

Contrôles routiers prévus pour la semaine n° 34

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

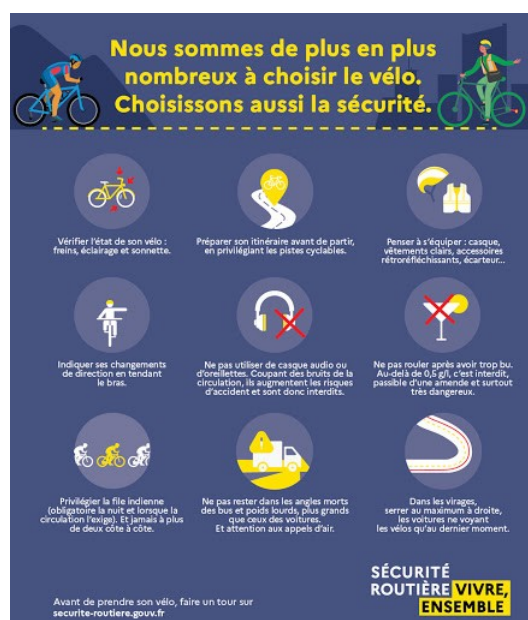
Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
mardi 24 août 2021	matinée	RD 444 - Chaource
	matinée	RD 396 – Bar S/Aube – Ville Sous la Ferté
	Après-midi	Avenue Taittinger – St-Parres aux Tertres
mercredi 25 août 2021	Après-midi	RD 619 – Fontaine les Grés – Barberey St-Sulpice
	Après-midi	RD 619 – Fontaine les Grés
	matinée	Avenue Jules Guesde – Pont Ste-Marie
jeudi 26 août 2021	Matinée	Avenue du Président Coty à La Chapelle Saint-Luc
samedi 28 août 2021	Après-midi	RD 1 – Lusigny S/Barse - Brévonnes

Vous roulez à vélo électrique ? Quelles spécificités ?

Vous êtes tenus de respecter les règles qui s'appliquent à tous les cyclistes. Voici quelques conseils spécifiques pour vous assurer une conduite sécurisée.

Un vélo à assistance électrique peut rouler jusqu'à 25 km/h. Une vitesse supérieure à un vélo classique, qui oblige à adapter sa conduite ...

- **Conseil n°1 : Augmentez** votre distance de sécurité avec les véhicules qui vous précèdent.
- **Conseil n°2 : Anticipez** encore le freinage à l'approche d'une intersection ou d'un obstacle.
- **Conseil n°3 : Sur les pistes cyclables**, faites attention aux autres usagers, notamment lors des dépassements.
- **Conseil n°4 : Maîtrisez** votre vitesse dans les zones de rencontre avec les piétons (limitées à 20 km/h.)



Contact presse

Matthieu OLIVIER
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex

www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube

 @Prefet10